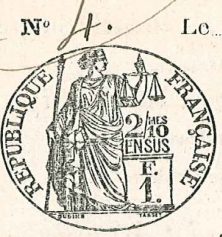


# CAPY PAUL

## décédé le 10 septembre 1914 Au Petites Perthes (Marne)

2<sup>me</sup> feuillet.



N<sup>o</sup> 4. Le quinze octobre mil neuf cent ~~quatorze~~ <sup>quatorze</sup> à quinze heures  
du soir (prénoms, nom) ~~Paul~~ à Naurmeloy le grand,  
né à Cote de Dées de Paul Martial Capy, soldat de  
âge de première classe au ans (profession) 100<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie,  
fil de (prénoms, nom, profession, domicile) 8<sup>e</sup> Compagnie, N<sup>o</sup> M<sup>le</sup> 06767,  
âge de vingt quatre ans, né le vingt-cinq juin mil huit cent  
et de (prénoms, nom, profession, domicile) quatre-vingt-dix, à Guernand.

Cariton de Caroché-Carillac, Département de la Corrèze, célibataire, veuf ou époux de  
est décédé à (domicile) Caroché, Département de la Corrèze, Décédé aux

Dressé, le Petites Perthes, le six mil neuf cent quinze, à  
du , sur la déclaration de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité)  
septembre mil neuf cent quatorze, à six-huit heures du soir,  
tue sur le champ de bataille et de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité)  
fils de feu Jean et de Marie Pédier, domiciliés à Saint-Pardoux-la-Croisille, Canton de  
Caroché-Carillac, Département de la Corrèze, qui, lecture faite, ont signé avec nous  
Département de la Corrèze, époux de Justine officier de l'état civil  
Péchadre, domiciliée au lieu de Tariat, C<sup>me</sup> de Guernand, Canton  
de Caroché-Carillac, Département de la Corrèze.

Conformément à l'article 47 du Code civil, nous nous sommes

N<sup>o</sup> Le transporté au près de la personne mil neuf cent quinze, à ~~décédé~~ heure  
du et (prénoms, nom) assuré de la réalité du décès. L'officier de  
né à l'état civil n'ayant pas été prévenu en temps utile de la mort du soldat  
âge de Capy, n'a pu ans (profession) assurer de la réalité du décès.  
fil de (prénoms, nom, profession, domicile) Dressé par nous Gaston Capdepon,  
lieutenant, officier de l'état civil, sur la déclaration de Léon Charmeil, âgé  
et de (prénoms, nom, profession, domicile) de vingt-sept ans, soldat de 2<sup>e</sup> classe  
au 100<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, 8<sup>e</sup> Compagnie, célibataire, veuf ou époux de  
et de Joseph Antoine Picard, âgé de vingt-trois ans, sergent au 100<sup>e</sup>  
est décédé à (domicile) Régiment d'Infanterie, 8<sup>e</sup> Compagnie, témoins qui  
Dressé, le ont signé avec nous après mil neuf cent quinze, à lecture, heure  
du , sur la déclaration de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité)

L'acte de décès est signé: Charmeil, Picard et Capdepon.  
Vu par le sous-intendant de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, qualité)  
Capdepon - Paris le 20 février 1915.

militaire, signé: Balbayrac.  
Le Ministre de la Guerre, par délégation de chef de bureau  
des archives administratives, signé: Héribert  
qui, lecture faite, ont signé avec nous

certifiée conforme à l'original, faite à St-Pardoux officier de l'état civil  
la-Croisille, le vingt-huit février mil neuf cent quinze.

Le Maire:

Dées de Capy Paul Martial  
Décédé le 10 septembre 1914.  
Mort pour la France.